



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mercredi 23 septembre 2026 à 8h06, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers Sylvain Brossard, Robert Dupuis, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents à cette séance, mesdames et messieurs les conseillers Robert Dupuis, Gilles Lapierre, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Sont absents à cette séance, madame et monsieur les conseillers Chantale Boudrias et Sylvain Brossard.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Geneviève Noël, greffière adjointe sont présentes.

516-09-26

**AUTORISATION DE SIGNATURES – PROMESSE DE DON – FONDATION
GISÈLE-FAUBERT**

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner le contenu de l'entente de promesse de don entre la Ville de Saint-Constant et Fondation Gisèle Faubert Inc., tel que soumis à la présente séance et d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente ainsi que tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Cette entente a notamment pour objet d'octroyer une contribution financière de 200 000 \$, soit 40 000 \$ par année pendant cinq (5) ans à la Fondation Gisèle-Faubert Inc. pour la construction d'une maison de soins palliatifs qui desservira la population de la Montérégie Ouest. Aux termes de cette promesse de don, la Ville aura une dédicace apposée dans la maison de soins.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2026 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-811.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2027, 2028, 2029 et 2030 soient réservées à même le budget de l'année visée (poste budgétaire 02-110-00-811).



No de résolution
ou annotation

517-09-26

AIDE FINANCIÈRE – FONDATION DU CÉGEP DE VALLEYFIELD

Il est PROPOSÉ par monsieur Robert Dupuis ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer une aide financière annuelle de 15 000 \$ à la Fondation du Cégep de Valleyfield, et ce, pour les années 2026 à 2028 inclusivement.

Ledit montant sera réparti de la façon suivante :

- 6 000 \$ en bourses pour les étudiants (2026 à 2028);
- Réservation d'une table au nom de la Ville pour la soirée *Vin et causerie* (2026 à 2028);
- Excédent en don général.

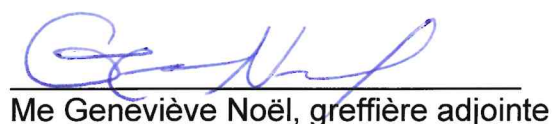
Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2026 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-811.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2027 et 2028 soient réservées à même le budget des années visées (poste budgétaire 02-110-00-811).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de questions n'a eu lieu et aucune question n'a été reçue.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Geneviève Noël, greffière adjointe